



# BRIE INFOS

N°2  
JUN 2014

## DATES À RETENIR

### Samedi 14 juin de 10h à 11h :

Assemblée générale CLSH à la salle polyvalente

### Vendredi 13 juin de 19h à 21h

### Samedi 14 juin de 11h à 13h :

Inscriptions CLSH à la salle polyvalente

### Samedi 21 juin :

Au plan d'eau soirée dansante à partir de 19h00 avec possibilité de manger sur place.

Feu de la Saint Jean à partir de 23h00.

### Dimanche 22 juin :

Vide grenier à partir de 7h00 au plan d'eau. (Contact M. BAZIN : 02.99.47.05.02)

### Dimanche 29 juin :

Kermesse de l'école privée

### Mercredi 18 juillet :

Don du sang à Janzé

### Vendredi 1er août :

Tocsin

### Samedi 13 septembre :

Inauguration de la salle

### Dimanche 14 Septembre :

La gourmand 'Ise randonnée pédestre. Une participation de 7 euros sera demandée par adulte et 5 euros par enfant (jusqu'à 10 ans) Tout se fera sur inscription : dernier délai le 8 septembre 2014

Le Brie Info N°3-2014 paraîtra début septembre, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles avant le 25 août 2014 au secrétariat par mail : [mairiebrie@wanadoo.fr](mailto:mairiebrie@wanadoo.fr)

## L'ABRI DE L'ISE

« L'abri de L'Ise » c'est le nom qui a été retenu par le conseil municipal pour la salle multifonction.

Les travaux sont quasiment terminés, la commission de sécurité doit intervenir le mardi 17 juin .Si le résultat est positif le bâtiment pourra être mis à disposition les jours qui suivent, le **lundi 7 juillet pour l'ouverture du CLSH.**

**L'inauguration pourrait avoir lieu le samedi 13 septembre après midi.**

## REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

L'école du Sacré-Cœur de Brie a fait connaître sa volonté d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. Les élèves travailleront donc les mercredis matins. Depuis quelques mois un comité constitué de la Commune, de représentants de l'association Familles Rurales de Brie, d'enseignants, de l'OGEC et de l'APPEL a permis d'avancer sur le projet de création d'animations périscolaires pour 2 fins d'après-midi par semaine qui se trouvent libérées en compensation des mercredis.

Les activités périscolaires seraient organisées par la Commune conjointement avec l'association Familles Rurales, les services culturels de la Communauté de Communes(CCPRF), l'Office des sports du pays de la Roche aux Fées (OSPRF).

La mairie travaille actuellement avec ces divers intervenants pour organiser au mieux ces activités :

- des animateurs de la CCPRF pourraient proposer des activités culturelles (musique et théâtre),
- des animateurs sportifs de l'OSPRF proposeraient des activités sportives,
- l'association familles rurales proposerait des activités type centre de loisirs,
- l'agent communal chargé de la bibliothèque pourrait aussi prendre en charge des groupes d'enfants durant ces temps.

Bien que ce ne soit pas obligatoire pour elle, La Commune de Brie devrait suivre cette modification des rythmes scolaires et mettre en place des activités de qualité. Par contre le Conseil Municipal, dans un souci d'équilibre des finances communales et d'équité souhaite instituer une participation financière (qui devrait être inférieure au coût d'une matinée de CLSH) pour les familles utilisatrices du service. La décision définitive du Conseil Municipal interviendra le 10 juin.

## CLSH

Le Centre de loisirs et l'espace jeunes de BRIE seront ouverts du 7 juillet au 1er août 2014.

2 séances sont organisées pour les inscriptions le vendredi 13 juin de 19h à 21h et le samedi 14 juin de 11h à 13h à la salle communale de BRIE. L'animatrice de l'espace jeunes sera présente le 14 juin de 11h à 12h pour présenter le programme. L'assemblée Générale aura lieu le samedi 14 juin de 10h à 11h (même lieu).

### **Ouverture du CLSH à l'année :**

Du nouveau à BRIE, le centre de loisirs ouvrira les mercredis et les vacances scolaires à partir de septembre 2014.

Comme les années passées, les CCAS de Brie, Amanlis, Essé, Janzé, le Theil et Retiers se sont associés pour organiser un séjour en vacances d'une semaine. Les personnes concernées sont les seniors de plus de 60 ans ou les personnes handicapées de plus de 55 ans, esseulées, isolées, en bonne santé ou à mobilité un peu réduite. Pour faciliter le départ, l'association des chèques vacances peut intervenir financièrement pour diminuer le coût, sous conditions de ressources.

Cette année, le séjour se déroulera du 8 au 12 septembre 2014 au village Cap'vacances à Port Manech dans le Finistère. Le CCAS de Brie apportera les informations nécessaires pour les inscriptions, en temps utile.

## BAIGNADE AU PLAN D'EAU

Si toutes les conditions sanitaires sont réunies la surveillance de la baignade au plan d'eau de la Vallée de l'Isère sera assurée du samedi 21 juin au dimanche 17 août inclus, de 13h30 à 19h, à l'intérieur du périmètre délimité par une ligne d'eau.

La baignade est strictement interdite en dehors des heures de surveillance et hors du périmètre.

Deux surveillants de baignade sont d'ores et déjà recrutés. Il s'agit comme l'an passé de Clément Payen et de Sylvain Potier



### Séance du conseil municipal du 25 novembre 2013

#### 1-Acquisition de terrain (parcelle AA 291 ; 245 m<sup>2</sup>)

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition par la commune du bien -appartenant à M. Yves RENAUDIN demeurant 21, rue de Villoutreys 35150 JANZE-

#### 2-Honoraires de géomètre pour le bornage parcelle AA 291

Le Conseil Municipal autorise M. Le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### 3-Décision modificative budget lotissement CSIII : Point ajourné

#### 4-Avis sur le projet de charte de mutualisation des services entre les communes et la Communauté de communes de la CCPRF

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de charte de mutualisation des services entre les communes et la Communauté de communes.

#### 5-CCPRF : Régularisation de la convention pour la coopération intercommunale en matière de lecture publique

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention pour la coopération intercommunale en matière de lecture publique.

#### 6-DIA concernant le lieu-dit « La Moustière » référence cadastrale ZI 281

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

#### 7-DIA concernant le lieu-dit « La Moustière » référence cadastrale ZI 284

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

#### 8-DIA concernant le lieu-dit « Lomet» référence cadastrale AA289

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

#### 9-Sectorisation de la Taxe d'Aménagement

Le conseil municipal décide :

- d'instituer sur le secteur de la zone UH du lieu-dit de « La Moustière » - à l'exception des parcelles inondables, un taux de 5 %.

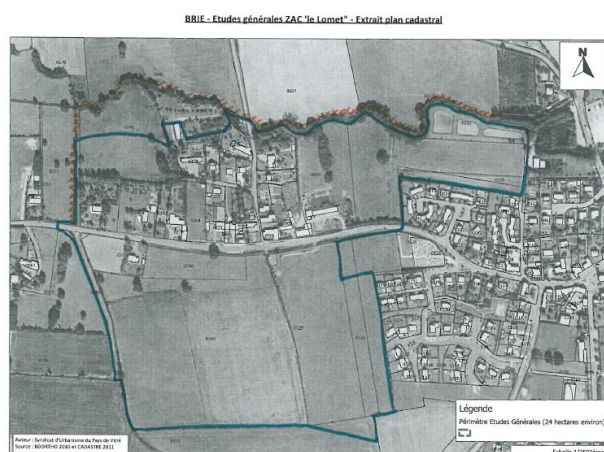
- d'instituer sur le secteur de la zone 1 AUE au nord-est du bourg, un taux de 3 %.

#### 10-Salle Multifonction : devis Chanson relatif à la réalisation d'un muret pierre rue du Prieuré.

Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir le devis proposé pour la réalisation de ce muret.

#### 11-ZAC (zone d'aménagement concerté) : délimitation du périmètre d'étude

Le Conseil Municipal approuve le périmètre d'étude de la ZAC tel que délimité sur le plan ci-joint :



#### 12-DIA concernant le terrain situé au lotissement le petit jardin du Raize à BRIE et cadastré AA 232

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

#### 13-Autorisation à ester en justice pour résiliation de bail.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à ester en justice pour la résiliation du bail d'un locataire (dette de loyers d'un montant de 1279.84 €).

**A partir du mois de septembre, le multi-accueil à vocation communautaire, situé à Janzé et géré par l'association ADMR des Dolmens JRS, pourra accueillir 22 enfants issus de tout le territoire du Pays de la Roche aux Fées.**

La Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées, soucieuse de répondre aux besoins et demandes des familles du territoire en terme d'accueil collectif du jeune enfant, a mené une réflexion en collaboration avec l'association ADMR des Dolmens JRS basée à Janzé, la Caisse d'Allocations Familiales et les services du Conseil Général.

Cette réflexion s'est concrétisée, entre autres, par un soutien financier accru auprès de l'ADMR, afin de permettre la création du futur multi-accueil communautaire qui ouvrira ses portes le 1er Septembre 2014.

Cette structure, alternative à l'accueil chez les assistantes maternelles, permet, grâce à une grande amplitude horaire, d'accompagner les parents et répondre à leurs besoins, en proposant une continuité de service de qualité, accessible à tous. L'accueil s'effectuera pour les enfants âgés de 2 mois à 4 ans, du lundi au vendredi.

En plaçant l'enfant au centre du dispositif du programme pédagogique et de la politique éducative, le multi-accueil proposera des ateliers intergénérationnels.

#### **Contact et informations :**

Les familles qui le souhaitent, peuvent dès à présent prendre contact auprès de l'ADMR au 02 99 47 04 50 afin d'obtenir des renseignements sur les conditions d'inscription.



## **14-Acquisition matériel informatique : examen de 2 devis Magnus (logiciel et PC)**

Le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre pour le PC de Berger-Levrault au prix de 1 385.00€ HT soit 1 656.46 € TTC et autorise le Maire à signer le devis correspondant. Cette dépense sera mandatée au budget Commune 2013 au compte 2183 opération 26. (Matériel informatique mairie).

- Décide de retenir l'offre pour l'évolution du logiciel vers e.magnus de Berger-Levrault au prix de 4 231.00 € HT soit 5 060.28 € TTC et autorise le Maire à signer le devis correspondant. Le Conseil Municipal s'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP Commune 2014.

## **15-Décision modificative du Budget Commune N°2 : opération d'ordre/avances de la salle multifonctions/FCTVA**

Dépense d'investissement	Recette d'investissement
Chapitre 041 Article 2313 : - 1 100 000.00 €	Chapitre 041 Article 238 : + 1 100 000.00 €

## **Séance du conseil municipal du 16 décembre 2013**

### **1- Rémunération et indemnisation des frais engagés pour les agents recenseurs.**

- 1.66 € par bulletin individuel
- 0.22 € par logement pour la tournée de reconnaissance
- 0.66 € par feuille de logement
- 33.12 € par séance de formation

### **2- Autorisation de recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité et du remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels.**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité et pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels dans les différents services de la commune (administratif, technique, culturel...).

### **3- Salle Multifonction : avenant n°2 au marché de travaux, lot n°3, Charpente bois/bardage, SARL MARTIN**

Le conseil municipal autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage :

- à signer l'avenant n°2 au marché Charpente bois, bardage (lot n°3) SARL MARTIN CONSTRUCTION et tout document se référant à cette affaire.

- à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

### **4- Salle Multifonction : avenant n°2 au marché de travaux, lot n°8, Menuiseries intérieures, SAS Menuiseries PELÉ**

Le conseil municipal autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage :

- à signer l'avenant n°2 au marché de travaux, lot n°8, Menuiseries intérieures, SAS Menuiseries PELÉ et tout document se référant à cette affaire.

- à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

### **5- Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de BRIE.

### **6- Sollicitation d'un fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement du plan d'eau**

Le Conseil Municipal décide de solliciter le fonds de concours relatifs à l'entretien du plan d'eau communal.

### **7- Décision modificative du Budget Commune N°3 : besoin de crédits au chapitre 012**

Il avait été budgétisé au BP 2014, 2 CAE de 20 heures (avec les données transmises par Mission locale : possibilité d'avoir des CAE pour 20 heures/hebdo) :

- 1 CAE technique de 20 heures hebdomadaire pour 6 mois
- 1 CAE administratif de 20 heures hebdomadaires pour 8 mois

Or, le CAE technique a pu se faire sur 35h/hebdo et sur 1 an.

Au vu des entretiens pour le poste administratif, un recrutement par CAE était insuffisant vu les tâches à accomplir et il a été choisi de recruter un CDD de 7 mois à 35 heures.

## AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal ACCEPTE la décision modificative n° 3 du Budget Commune proposée.

Chapitre 011 – Charges à caractères générales	Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés
Article 61522 – Entretien bâtiments : - 5 000.00 €	Article 6413 – Personnel non titulaire : + 9 500.00€
Article 61551 – Matériel roulant : - 1 000.00 €	Article 6451 – Cotisations URSSAF : + 2 200.00€
Article 616- Primes d'assurances : - 1 000.00 €	Article 6454- Cotisations ASSEDIC + 1 000.00 €
Article 617 – Etudes et recherches : - 1 000.00 €	
Article 6184 – Organismes formation : - 3 000.00 €	
Article 6227 – Frais d'acte et de contentieux : - 1 500.00 €	
Article 6231 : Annonces et insertions : - 200.00 €	
<b>Total = - 12 700.00 €</b>	<b>Total= + 12 700.00€</b>

## TARIFS DE « L'ABRI DE L'ISE »

Voici les tarifs votés par le conseil municipal concernant les locations des salles de 280 m<sup>2</sup> et 200 m<sup>2</sup>.

Il y a 3 types de locataires différents : les habitants de Brie, les locataires hors Brie et les associations Briennes.

Concernant la salle de 80m<sup>2</sup>, elle ne sera louée qu'aux Briens et associations de Brie.

OBJET LOCATION	Salle de 280m <sup>2</sup>			Salle 200m <sup>2</sup>			Salle 80m <sup>2</sup>	Cuisine			Chauffage
	EXT	Briens	assos	EXT	Briens	assos	Briens et assos	EXT	Briens	assos	
Vin d'honneur	300 €	198 €	99 €	200 €	132 €	66 €		50 €	33 €	25 €	80 €
Journée un repas	550 €	363 €	182 €	400 €	264 €	132 €	200 €	100 €	66 €	50 €	100 €
Journée deux repas	700 €	462 €	231 €	500 €	330 €	165 €	250 €	160 €	106 €	80 €	130 €
Week end deux jours	1 000 €	660 €	330 €	750 €	495 €	248 €	375 €	200 €	132 €	100 €	200 €
Spectacle-Animation-Concours de cartes	200 €	132 €	66 €	150 €	99 €	50 €		50 €	33 €	25 €	100 €
Nuit Saint Sylvestre	1 000 €	660 €	330 €	750 €	495 €	248 €		160 €	106 €	80 €	150 €
Bal matinée dimanche				400 €	264 €	132 €					100 €
Bal matinée semaine				300 €	198 €	99 €					100 €
Bal soirée				500 €	330 €	165 €					100 €
Caution dégâts	500 €										
caution propreté	250 €										
Désistement	30% du prix contractuel										

## TOCSIN

**Afin de commémorer le 100ème anniversaire de la Mobilisation Générale, l'Union nationale des combattants (UNC) a le projet de faire sonner le tocsin dans toutes les églises et chapelles de France, le 1er août 2014 à 14h.**

L'UNC d'Ille-et-Vilaine a décidé de prolonger cette initiative dans notre département, et les associations locales sont chargées d'organiser cette commémoration en liaison avec les paroisses et les communes.

Il a été demandé aux autres associations d'anciens combattants de relayer cette initiative afin que nos populations, jeunes et anciennes générations, soient toutes sensibilisées par un conflit qui a fait tant de victimes que rares sont les familles qui n'ont pas déploré la mort d'un des leurs.

Le 1er août 2014, pendant la sonnerie du tocsin (3 à 4 minutes) les conseillers municipaux, les anciens combattants, les enfants des écoles et la population se recueilleront devant le monument aux morts où sera lue une allocution rappelant le pourquoi de cette commémoration.



## SIEFT

Liste des délégués de BRIE au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil :

**Délégué titulaire :**  
Yvon SAMSON

**Délégué suppléant :**  
Jean-Louis COUDRAY

## SMICTOM

Le comité syndical a élu le Président et les 12 Vice-Présidents du SMICTOM, qui forme le « **Bureau syndical** ». Pour ce mandat 2014-2020, ont été élus :

Yves Hisope, Président, Anthony Morel, Jean-Michel Rousseau, Yves Renault, Allain Tessier, Gabriel Salicis, Bernard Peltier, Isabelle Cézé, Patrick Robert, Mickaël Lefeuvre, Joseph Menard, Christian Stephan et Jean-Pierre Dauphin, vice-présidents

Le bureau syndical se réunit une fois par mois. Il délègue certains travaux et études à différentes **commissions et groupes de travail**. Cette organisation permet d'intégrer les délégués du Comité Syndical dans les études et recherches, d'étudier les problèmes et de proposer des solutions au Bureau Syndical.

## COMPOSITION DU CCAS DE BRIE

**Membres représentant le conseil municipal :**

Président : Bernard JAMET  
Vice-Présidente : Michelle RIET  
Membres :  
Maryvonne GUENE  
Karine BARRE  
Michelle BORDELET

**Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (nommés par Le Maire) :**

-Marie-Thérèse BOUCHARD, représentant les associations de personnes âgées.

-Monique PELTIER, représentant les associations de personnes handicapées.

-Michel MENARDAIS, représentant les associations d'insertion et de lutte contre les exclusions.

-Aurélie DIVAY, représentant le milieu agricole, la Mutualité Sociale Agricole et les associations familiales.

## COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRE

Nom	Prénom	Fonction	CP	Ville
<b>MENAGER</b>	<b>Louis</b>	Président	35500	Montreuil sous Pérouse
<b>GODET</b>	<b>Loïc</b>	Vice-Président	35150	Amanlis
<b>JUVIN</b>	<b>Pierre</b>	Vice-Président	35130	Drouges
<b>JAMET</b>	<b>Bernard</b>	Vice-Président	35150	Brie
<b>MOREL</b>	<b>Anthony</b>	Vice-Président	35500	Vitré
<b>GALLARD</b>	<b>Luc</b>	Membre	35134	Coesmes
<b>RESTIF</b>	<b>Thierry</b>	Membre	35240	Retiers
<b>MARSOLLIER</b>	<b>Yvan</b>	Membre d	35130	La Guerche de Bretagne
<b>DESBLES</b>	<b>Hubert</b>	Membre	35220	Châteaubourg
<b>TALIGOT</b>	<b>Jean-Yves</b>	Membre	35210	Châtillon en Vendelais
<b>BORDIER</b>	<b>Daniel</b>	Membre	35134	Thourie
<b>MEHAIGNERIE</b>	<b>Philippe</b>	Membre	35370	Argentré du Plessis

## FORMATION DE SECOURISME

La Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées propose une formation de secourisme PSC1 le Samedi 21 Juin 2014 à la Maison du Développement à Retiers de 9h à 17h.

Cette formation est ouverte aux agents communaux, aux bénévoles et salariés des associations intervenants dans le cadre des rythmes scolaires. Coût 52 € à l'ordre de Breizh Sauvetage Côtier.

**Inscription et Renseignements jusqu'au 13 Juin 2014 :**

[didier.delahunay@ccprf.fr](mailto:didier.delahunay@ccprf.fr) ou 02 99 43 64 87

Formation de secourisme Samedi 21 Juin 2014

## RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE

La Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées organise cette année une nouvelle formation gratuite de restauration de patrimoine bâti, à destination des propriétaires privés de petit patrimoine (puits, fours à pains, soues à cochons...).

Un fournil à Amanlis servira de support à cette formation programmée les jeudi 12 et vendredi 13 juin 2014, avec initiation à la pose et à l'entretien d'une couverture d'ardoises posées au clou.

Par conséquent, si vous souhaitez y participer, je vous invite à nous le faire savoir dans les meilleurs délais, en vous adressant au service habitat, par téléphone (02 99 43 64 87) ou par e-mail ([sylvain.sorel@ccprf.fr](mailto:sylvain.sorel@ccprf.fr)).

Au vu du nombre de places limitées, la sélection des participants s'effectuera en fonction de la date de préinscription. Un courrier confirmant l'inscription et précisant le déroulement de cette formation sera adressé par la suite aux intéressés.

## CO-VOITURAGE

Avez-vous déjà pensé au covoiturage domicile – travail ?

Ehop c'est une solution de mobilité pour tous les actifs (salariés et en recherche d'emploi) :

- Economique : partage des frais et inscription gratuite. Par exemple, Retiers – Rennes en solo, cela représente 5 € par trajet. Soit 10 € par jour et 220 € par mois. Covoiturez, économisez !
- Responsable : citoyen et respectueux de l'environnement
- Solidaire et créatrice de liens
- Pratique : souplesse et liberté, covoiturez quand vous voulez !

Sur la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées, 8 nouvelles personnes se sont inscrites au premier trimestre 2014. Au total, 284 habitants sont inscrits !

Pour s'inscrire, c'est simple, gratuit, et c'est ici : [www.ehop-covoiturage.fr](http://www.ehop-covoiturage.fr) . Pourquoi pas vous ?

## UNE SOLIDARITE A BATIR

La Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées en partenariat avec l'association des Compagnons Bâisseurs de Bretagne lance pour la première fois un chantier international du 10 au 27 Juillet au château féodal de Marcillé-Robert datant du XIe siècle.

Avis aux bénévoles des 16 communes du Pays de la Roche aux Fées, vous souhaitez échanger des passions, des savoir-faire, parler une langue étrangère, faire des rencontres et découvrir un patrimoine... La Communauté de communes, par le biais du Point Information Jeunesse (PIJ), propose aux personnes dès 16 ans de participer à ce chantier international pour 1, 2, 3 journées ou plus ...

Déjà 12 jeunes Allemands et Espagnols se rendront cet été pendant 3 semaines au Château de Marcillé-Robert pour une immersion complète. Cette valorisation du patrimoine est l'occasion pour tous de participer à la protection du patrimoine du Château et à son accessibilité tout en partageant un moment unique avec des jeunes de différentes nationalités.

**Pratique :**

Chantier international à partir de 16 ans pour une ou plusieurs journées du 10 au 27 Juillet. Inscriptions auprès du Point Information Jeunesse au 06 33 73 72 05.

## LE HANGART

Le HangArt vous ouvre ses portes le samedi 7 juin 2014 de 14h à 16h sur le site de Janzé (rue Pierre et Marie Curie). Une très belle occasion de découvrir Musique, Chant et Théâtre ainsi que toutes les autres activités qu'il propose.

Il sera également possible de s'inscrire pour l'année 2014-2015.

Pour vous inscrire, rendez-vous :

- du 10 au 27 juin 2014

Secrétariat du HangArt au 02 99 43 42 75 - 16, rue Louis Pasteur – 35240 RETIERS

## CREER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE ?

**Réaliser son étude de marché  
Un atelier pour vous guider !**

**BGE (Boutique de GEstion) Ile-et-Vilaine** réalise des permanences régulières à destination des créateurs d'entreprises à la Maison du Développement de Retiers. C'est un lieu d'accueil et de ressources pour les porteurs de projet et un **acteur de la création d'entreprises** en les accompagnant au plus près.

BGE Ile-et-Vilaine est présente sur le territoire depuis 1996 et a toujours la volonté d'apporter un service de proximité. La Communauté de communes, qui souhaite accueillir de nouvelles entreprises son territoire et créer des emplois soutient l'action de BGE Ile-et-Vilaine dans le domaine de la création d'entreprises et une nouvelle convention de partenariat a été signée pour la période 2012 -2015. Chaque année, une douzaine d'entreprises se créent sur le territoire de la Roche aux Fées grâce au concours de BGE Ile-et-Vilaine. Une belle performance avec un **taux de pérennité des entreprises suivies par BGE à 3 ans de 75 % !**

Des ateliers sont proposés régulièrement au cours de l'année. Le prochain atelier est destiné à toutes les personnes qui ont une idée ou l'envie d'entreprendre, aux créateurs ou repreneurs d'une entreprise, afin de les aider dans la **réalisation de l'étude de marché, élément essentiel de la réussite de l'entreprise.**

**Objectifs :**

- Acquérir les bons outils méthodologiques de l'étude de marché
- Bien connaître son marché
- Faire coïncider le positionnement de son entreprise aux attentes de son marché

Cet atelier aura lieu le :

**Jeudi 12 juin 2014 de 14h00 à 17h00  
à la Maison du Développement de  
Retiers.**

## SMICTOM

- **Collecte – horaires d'été du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, le service de collecte des déchets sera assuré une heure plus tôt, afin de permettre aux agents de collecte de travailler à des heures moins soumises aux températures extérieures élevées.

Les jours de collecte restent inchangés. Pensez à sortir votre conteneur dès la veille au soir de la collecte pour éviter tout oubli de collecte.

- **Chiffres 2013**

En 2013, chacun d'entre nous a produit 194 kg d'ordures ménagères et trié 37 kg d'emballages recyclables secs et 47 kg d'emballages en verre.

Pour en savoir + sur le tri, pensez à consulter l'onglet « trier » sur notre site internet [www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)

- **Et si vous compostiez ?**

Composter ses déchets permet de réduire de 30% le poids de sa poubelle ! Le SMICTOM propose des composteurs en bois (300 ou 600 litres) à prix préférentiels. Lors de la distribution, une formation vous est donnée pour tout savoir comment obtenir son propre engrais naturel.

**Réservation** et renseignements **avant fin août** sur le [www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr) (mon espace > particulier) ou au 02 99 74 44 47.

- **En ligne :** Les demandes et les réservations

Vous souhaitez obtenir un bon de réduction pour la location d'un broyeur ou acheter un composteur à moindre coût ? Votre bac gris doit être réparé ou changé ? Vous recherchez de la documentation, un stop pub ? Effectuez toutes vos demandes via notre site internet :

[www.smictom-sudest35.fr/formulaires/](http://www.smictom-sudest35.fr/formulaires/)

## LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

En cas d'absence prolongée, **votre domicile doit paraître habité :**

- ✓ Ne signalez pas votre absence en apposant un mot ou en l'indiquant sur votre répondeur téléphonique.
- ✓ Confiez à des proches de vider régulièrement votre boîte aux lettres, d'ouvrir vos volets et parfois d'allumer la lumière le soir.
- ✓ Installez un éclairage extérieur avec détection de présence
- ✓ Avant de partir, entretenez la végétation, en particulier celle qui se voit depuis la rue ou qui empêcherait votre habitation d'être bien visible depuis l'extérieur. Et ranger vos outils et accessoires (qui parfois servent à commettre l'effraction).
- ✓ Relevez les immatriculations des véhicules suspects et signalez tout fait anormal ou votre absence en composant le « 17 »
- ✓ Profitez de l'opération tranquillité vacances (service gratuit) en vous présentant à la gendarmerie avec le formulaire téléchargeable sur le site internet du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr).

Si vous êtes victime d'un cambriolage, **ne touchez à rien.**

Et contactez au plus vite le 17.



## INFOS UTILES

**MAISON DU DEVELOPPEMENT (MDD):** communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées »16, rue Louis Pasteur 35240 Retiers, ouvert du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Rappel des services présents à la MDD :

- Point Accueil Emploi (PAE) : tout public, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous, fermé le vendredi sur 2. Mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi.
- ANPE : plus de permanence
- La mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans sur rendez-vous, tel 02.99.43.68.98 : aide sur l'emploi, le logement, la santé...
- La Boutique de Gestion 35, permanence 1 mardi sur 2 sur rendez-vous, tel 02.99.86.07.47 : aide à la reprise et création d'activité
- Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, tel 02.99.43.42.60, e-mail : [contact@osprf.asso.fr](mailto:contact@osprf.asso.fr) , site Internet [www.osprf.asso.fr](http://www.osprf.asso.fr) secrétariat ouvert les mercredis et vendredis matin
- Le Pact'Arim, permanence le 2eme mardi de chaque mois de 9h à 12h sans rendez-vous, renseignement concernant le logement.
- Permanence juridique :
  - de l'Avocat : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
  - du Notaire : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
  - de l'huissier : 1 fois tous les 2 mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87

- ◆ Architecte conseil : renseignement au 02 99 43 64 87

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la MDD au 02.99.43.64.87

- ◆ PIJ (point information jeunesse) de Janzé : 5, avenue du General de Gaule renseignement au 02 99 47 46 83, Mail [pijanze@hotmail.fr](mailto:pijanze@hotmail.fr)

**MAISON MEDICALE DE RETIERS :** 12 rues Pasteur (juste après la poste au centre de l'agglomération)

- **APPELER LE 02 99 43 44 45** La nuit en semaine de 20h à minuit  
Le samedi de 12h à minuit  
Le dimanche de 8h à minuit

Une secrétaire répond à votre appel et lui donne la suite qui s'impose.

**Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable.**

- **APPELER LE 15** La nuit en semaine de minuit à 8h  
La nuit le samedi et le dimanche de minuit à 8h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

**PREVENTION DU SUICIDE** association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

**DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES, DE FRELONS :**

- FARAGO Ille-et-Vilaine Appelez le **02.23.48.25.00**
- Entreprise BREMONT, La Haute Bérue, 35 340 LIFFRÉ Appelez le **06.63.30.16.64** ou le **02.23.25.59.94**  
[www.bremontrene.com](http://www.bremontrene.com)
- DPS Dol de Bretagne appel gratuit **0 800 10 10 26**

<b>Horaires Mairie</b>  <b>Mairie</b> 22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85 Fax : 02 99 47 12 57 <a href="mailto:mairiebrie@wanadoo.fr">mairiebrie@wanadoo.fr</a>  <b>Ouverture au public :</b>  Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12 h Vendredi de 14h à 17h	<b>BIBLIOTHEQUE</b>  2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42  <b>Ouverture au public :</b>  Mercredi : 10h à 12h et 14h à 16h Jeudi : 10h à 12h et 14h à 16h Samedi de 10h à 12h	<b>Déchèterie de JANZE</b> Rue Louis Blériot Tel: 02.99.47.07.52 <b>Lundi</b> 10h00-12h00 / 14h00-18h00 <b>Mercredi</b> 10h00-12h00 / 14h00-18h00 <b>Jeudi</b> 14h00-18h00 <b>Vendredi</b> 10h00-12h00 / 14h00-18h00 <b>Samedi</b> 09h30-12h30 / 14h00 – 18h00
--	---	--

**Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie**